



Délibération n°29/2025
Objet

Extrait certifié conforme

Le Maire,

La secrétaire de séance,



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OSSE EN ASPE

Date de réunion de conseil : 5 septembre 2025

Date de convocation : 20 août 2025

Début de la séance : 18 heures 00

Président de séance : Gérard BURS

Secrétaire de séance : Denise ARRIGAS

Etaient présents : Denise ARRIGAS, Nicolas BELLEGARDE, Gérard BURS, Jacques CAPDEVIELLE, Fernando CASTEL, Gérard DEVALS, et Bernard STUT.

Étaient excusés/absents : Sylvie GRANIER, Fabienne LOIRET et Alain QUINTANA.

Fabienne LOIRET avait donné procuration à Denise ARRIGAS, Alain QUINTANA à Gérard DEVALS

Motion d'opposition à l'utilisation intensive de la biomasse forestière du Sud-Ouest pour produire du carburant

Les membres du conseil municipal d'Osse-en-Aspe ont pris connaissance des informations communiquées sur le projet E-CHO porté par l'entreprise Elyse Energy qui prévoit l'implantation de 3 usines de bio carburant sur le bassin de Lacq.

7.7 millions de mètres cubes d'eau et 300 000 tonnes de bois seront nécessaires chaque année pour atteindre les objectifs de production du carburant.

- Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,

- Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Elyse Énergie et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest

- Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité,

- Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le le changement climatique en absorbant du CO2, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau,

- Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes sur le territoire,

- Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt,

- Considérant que dans le cadre du changement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien,

- Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de projet

Le conseil municipal d'Osse-en-Aspe SE DECLARE UNANIMEMENT DÉFAVORABLE au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et **EXPRIME SON OPPOSITION** au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Énergie.